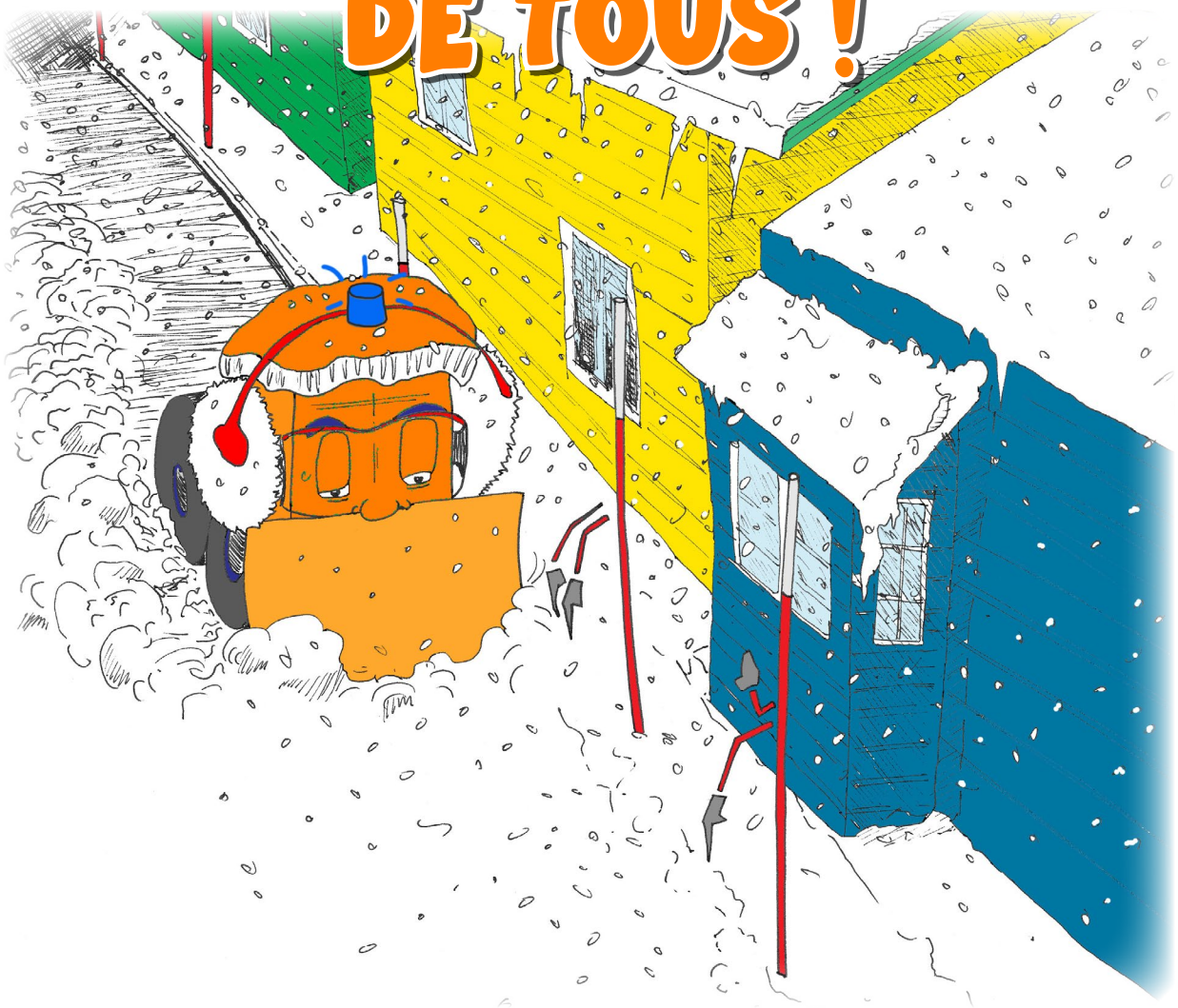


LE DÉNEIGEMENT, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



La DTAM est chargée du déneigement des routes nationales et des routes de la collectivité territoriale, des quais, à Saint-Pierre et à Miquelon, ainsi que l'aéroport de Miquelon.
La mairie de Saint-Pierre a en charge le reste des routes, situées en centre-ville.

Lorsqu'un événement météorologique est en cours, les axes principaux sont déneigés en priorité.

Pour des interventions rapides, efficaces, en toute sécurité
la bonne collaboration des usagers et des riverains est essentielle.

L'HIVER APPROCHE, SOYEZ PRÊTS !

Soignez le balisage

Pensez à baliser les arbustes, les haies et tout obstacle situés au début de votre propriété.

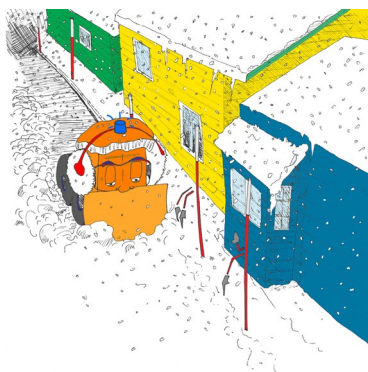
Le balisage est également essentiel pour localiser les limites de la voie et les divers obstacles.

Merci de ne pas déplacer les balises et de nous signaler toute balise manquante :

- Saint-Pierre :
 - DTAM / District routier - tél : 41 12 82
 - Mairie de Saint-Pierre / Pôle voirie : tél : 41 10 50
- Miquelon - Antenne DTAM - tél : 41 09 80



Laissez la voie libre !



Les poubelles et tout autre mobilier urbain doivent impérativement être retirés de la chaussée. Sous la neige, ils sont invisibles et peuvent être endommagés.

La DTAM ou la Mairie ne pourront pas réparer ou remplacer les poubelles abîmées sur la voie.

Pensez également à déplacer les véhicules hors d'usage, les remorques (bers, etc...).

Une chaussée libre est plus rapidement déneigée et praticable.

C'est l'hiver, équipez votre véhicule !

Chaussez votre véhicule pour l'hiver. Les pneus d'hiver ou 4 saisons sont fortement conseillés. Les pneus cloutés sont autorisés du 1^{er} décembre au 30 avril.

Bien voir et être vu. Équipez-vous d'une raclette pour dégager l'ensemble des vitres, phares et clignotants. Pensez également à vérifier le niveau de lave-glace. Si vous devez sortir, enfilez un gilet réfléchissant.

Pour ne pas rester enlisé, une bonne pelle, une paire de gants et un bonnet chaud ne seront pas de trop. Pensez à les avoir à bord !



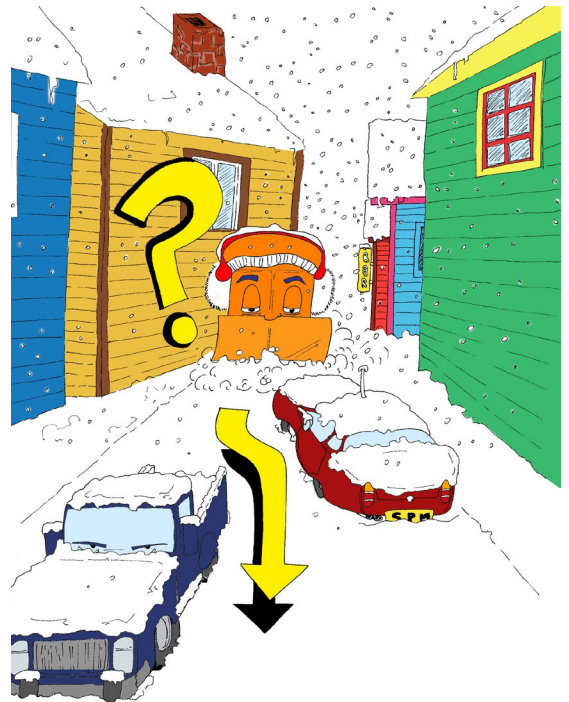
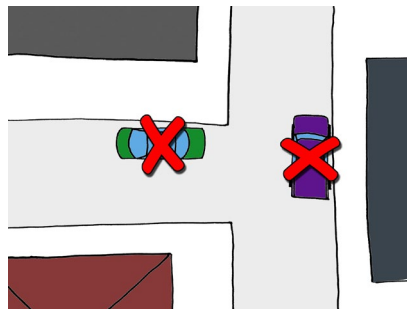
PENDANT LA TEMPÊTE...

Garez-vous d'un seul côté de la route, loin des carrefours

Les engins de déneigement ont des gabarits importants ; **ils ont besoin de place pour manoeuvrer**, surtout lorsque les voies sont glissantes et que la visibilité est mauvaise.

Pensez à leur laisser de l'espace en évitant de stationner près des intersections.

Garez-vous du même côté de la rue que vos voisins, afin d'éviter le slalom périlleux des engins.



Adaptez votre conduite

C'est l'hiver, les routes peuvent être glissantes ; **ralentissez !** Demeurez à distance des engins et ne tentez pas de les doubler.

Si les conditions météorologiques sont mauvaises, **ne circulez que si cela est nécessaire**.

Pensez également à **anticiper vos déplacements** : prévoyez quelques minutes de plus !



APRÈS LA TEMPÊTE...

Tenez-vous loin des engins et soyez visibles !

Les engins de déneigement peuvent être **dangereux** : ils manoeuvrent fréquemment et s'arrêtent plus lentement.

Gardez vos distances : au moins 10 mètres

En période de déneigement, **les enfants ne doivent pas jouer dans les rues ou sur les buttes de neige** qui les bordent.

L'hiver la nuit tombe vite et les rues sont enneigées. **Des vêtements voyants et réfléchissants vous assurent d'être visibles !**



Ne remettez pas la neige sur la chaussée

Une fois la déneigeuse passée, la voie est de nouveau praticable.

Si possible, **veillez à ne pas l'encombrer à nouveau**, surtout lorsque vous déneigez votre propriété avec un engin.



S'informer !

Des avis sur l'état des routes sont émis par la DTAM et la mairie de Saint-Pierre dès 7h00 et au cours de la journée si nécessaire, mais aussi lorsque des opérations d'évacuations de neige sont prévues (en radio et sur cheznoo.net).

Contacts DTAM :

- Saint-Pierre - district routier - tél. : 41 12 82
- Miquelon - antenne DTAM - tél. : 41 09 80

Site internet : www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr

Contact mairie de Saint-Pierre

- Accueil - tél : 41 10 50

Site internet : www.mairie-stpierre.fr

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !

